



Règlement spécifique au Challenge des Associations sportives douaisiennes Boucles de Gayant 2018 - 900m et 1,5km - 5km et 10km

Art. 20 : Se référer aux articles du règlement des Boucles de Gayant.

Art. 21 : Le Challenge des Associations est réservé à tous les adhérents licenciés inscrits au sein d'un club sportif douaisien membre

de l'OMS : - être né **entre 2009 et 2013** pour courir le **900m**

- être né **en 2008 et avant** pour courir le **1,5km**

- être né **en 2004 et avant** pour courir sur le **5km**

- être né **en 2002 et avant** pour courir sur le **10km**

Art. 22 : Les inscriptions se feront sur liste collective à rendre avant le 20 avril 2018.

Art. 23 : Les responsables d'équipe pourront retirer l'ensemble des dossards la veille de la course de 14h à 18h sur le site de la place du Barlet, sinon le jour de la course à partir de 10h.

Art. 24 : Chaque équipe aura la possibilité de faire une photo souvenir au stand prévu à cet effet, entre 12h et 13h.

Art. 25 : **Classement au nombre** : ce classement par équipe sera établi en fonction du nombre de participants ayant franchi la ligne d'arrivée. Les trois associations les plus représentées à l'arrivée seront récompensées:

- pour le 900m et le 1,5km

- pour le 5km et le 10km

900m et 1,5km		5km et 10km	
1 ^{er}	Bon d'achat de 150€	1 ^{er}	Bon d'achat de 150€
2 ^{ème}	Bon d'achat de 100€	2 ^{ème}	Bon d'achat de 100€
3 ^{ème}	Bon d'achat de 50€	3 ^{ème}	Bon d'achat de 50€

Art. 26 : Chaque équipe se verra remettre ultérieurement une récompense et la photo souvenir.